

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CHARTE BLADIER

Charte Bladier de l'usage de l'IA en mission de transition
Conditions d'utilisation – Version 1.0, 2026

1. Objet

La Charte Bladier de l'usage de l'IA en mission de transition est un document destiné à circuler. Elle a été conçue pour être signée par un manager de transition et remise à l'entreprise cliente au démarrage d'une mission.

Les présentes conditions précisent ce qui est libre, ce qui suppose une attribution et ce qui requiert un accord préalable. Elles s'appliquent à toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation de la Charte, quel qu'en soit le support.

Auteur et titulaire des droits : Cyril Bladier (<https://www.linkedin.com/in/cyrilbladier/>).

2. Ce qui est libre

Reproduction intégrale. La Charte peut être reproduite, diffusée, imprimée, mise en ligne, transmise et utilisée gratuitement, dans sa version intégrale, à condition de conserver son titre, son sous-titre, la mention de son auteur, son numéro de version et le renvoi aux présentes conditions.

Usage par un manager. Tout manager de transition peut signer la Charte et la remettre à ses clients, sans autorisation ni déclaration préalables, y compris dans un cadre commercial et y compris en la mentionnant dans sa présentation professionnelle, ses propositions ou ses supports de mission.

Usage par un cabinet, un réseau ou une organisation. Un cabinet de management de transition, un réseau de managers, une association professionnelle ou une entreprise cliente peut diffuser la Charte à ses managers, à ses membres ou à ses équipes, la recommander, l'intégrer à ses documents d'entrée en mission et en faire un usage de signature. Cet usage est libre et encouragé, dès lors que le document est diffusé dans sa version intégrale et que l'attribution reste intacte.

Cet usage libre n'autorise pas l'organisation à présenter la Charte comme un élément propriétaire, exclusif ou distinctif de son offre, ni à en faire un composant nommé d'un programme, d'un label ou d'un standard qui lui serait propre. Ces usages relèvent de l'article 3.

Citation. La Charte peut être citée, commentée, critiquée, analysée ou enseignée librement, sous réserve d'indiquer son titre et son auteur.

3. Ce que l'auteur réserve

L'auteur réserve les usages suivants, qui requièrent son accord préalable écrit.

Intégration à une offre commerciale. La présentation de la Charte comme composant, module ou élément constitutif d'une offre commerciale nommée, d'un programme, d'un label, d'une certification ou d'un standard propriétaire.

Co-branding et appropriation institutionnelle. La présentation de la Charte sous une marque, une identité ou une dénomination tierce, l'association du nom d'une organisation au titre du document, ou toute formulation laissant entendre que la Charte a été élaborée, co-élaborée ou validée par un tiers.

Usage de la dénomination. La dénomination « Charte Bladier » identifie exclusivement, dans le cadre des présentes conditions, les versions publiées comme telles par Cyril Bladier. Son utilisation pour

désigner une adaptation, une déclinaison ou une version modifiée est soumise à l'accord préalable écrit de l'auteur.

Adaptation institutionnelle. Une organisation souhaitant produire une version adaptée à son contexte, à son secteur ou à ses règles internes peut le faire dans les conditions de l'article 4. Lorsque cette version est destinée à être diffusée comme standard propre de l'organisation, comme référentiel interne opposable ou comme composant de son offre, l'auteur en réserve l'autorisation. L'auteur réserve la présentation d'une version adaptée comme version officielle, évolution ou déclinaison autorisée de la Charte.

4. Traductions, résumés, adaptations et créations dérivées

Traduction fidèle. La traduction intégrale et fidèle de la Charte est libre, sous réserve d'indiquer le titre, l'auteur et la version d'origine, et de mentionner qu'il s'agit d'une traduction. L'auteur peut, sur demande, reconnaître une traduction comme version de référence dans une langue donnée.

Résumé et abrégé. Un résumé ou abrégé de la Charte peut être réalisé et diffusé avec attribution, à condition qu'il soit explicitement présenté comme non exhaustif et qu'il comporte un lien ou un renvoi vers la version intégrale de référence.

Adaptation, modification, extension. Ces usages sont possibles, sous réserve de :

- mentionner explicitement, de manière visible, que le document est issu de la Charte Bladier de l'usage de l'IA en mission de transition, de Cyril Bladier, en précisant la version d'origine ;
- porter un titre distinct ne reprenant pas la dénomination « Charte Bladier » ;
- indiquer clairement que le document n'engage pas l'auteur de la Charte d'origine et n'a pas été validé par lui.

Adaptation destinée à devenir un standard ou un composant d'offre. Elle relève de l'article 3 et requiert un accord préalable écrit, quelle que soit la qualité de l'attribution.

5. Accompagnement, formation et mise en œuvre

Les présentes conditions portent sur le document, non sur la liberté d'exercice professionnel de quiconque.

Toute personne ou organisation peut librement accompagner, former, conseiller ou facturer des prestations relatives à l'usage de l'IA en mission de transition, y compris en s'appuyant sur la Charte comme référence citée.

L'auteur réserve en revanche la présentation d'une prestation, d'une formation, d'un audit, d'un outil ou d'un dispositif comme officiel, agréé, certifié, labellisé, autorisé, partenaire officiel de la Charte Bladier, ou conforme au titre de la Charte Bladier. Aucune reconnaissance de cette nature n'est réputée acquise du seul fait d'un usage de la Charte.

6. Versions et gouvernance

La Charte est un document versionné. Chaque version porte un numéro et une année, et reste identifiable dans le temps.

La version 1.0 de la Charte est publiée en 2026. Elle a vocation à être confrontée à la pratique de managers en mission. Les contributions, cas limites, objections et retours d'expérience sont bienvenus et alimenteront les versions ultérieures.

L'arbitrage des évolutions et la signature des versions successives relèvent de l'auteur. Une version issue de contributions extérieures ne devient une version de la Charte que lorsqu'elle est publiée comme telle par l'auteur.

Toute reproduction doit indiquer la version reproduite. Les versions antérieures restent valides pour les engagements souscrits sous leur empire : un manager ayant signé une version donnée reste engagé sur celle-ci pour la durée de la mission concernée.

Les présentes conditions portent leur propre numéro de version, indépendant de celui de la Charte. Les conditions applicables à une reproduction, diffusion ou utilisation donnée sont celles en vigueur lors de son commencement. Une utilisation continue engagée sous une version donnée demeure régie par celle-ci, sauf acceptation expresse d'une version ultérieure.

7. Portée

Les présentes conditions régissent l'utilisation du document. Elles ne créent aucune obligation, garantie ou responsabilité à la charge de l'auteur au titre des missions dans lesquelles la Charte est utilisée.

La Charte constitue un engagement du manager envers l'entreprise cliente. Elle ne se substitue pas aux contrats, politiques de sécurité, obligations de confidentialité, règles internes ou dispositions légales applicables, qu'elle complète.

8. Demandes d'autorisation

Les demandes relevant des articles 3, 4 et 5 sont adressées à Cyril Bladier :
cyril.bladier@cyrilbladier.fr.

L'objectif de ces conditions est de favoriser la diffusion et l'adoption de la Charte tout en préservant son attribution, son intégrité et l'identification claire de ses versions.

Conditions d'utilisation de la Charte Bladier – Version 1.0 – 2026 – © Cyril Bladier

Version de référence : <https://cyrilbladier.fr/charte-bladier/conditions>